

Je ne clôrai pas la liste de MM. les adversaires du régime des étangs, sans y comprendre M. Périer, qui, d'abord, peu favorable à leur dessèchement, a fini par devenir moins hostile, je dirais presque uni à la cause des destructeurs d'étangs. Il pense, que : « c'est-là une question de temps sur laquelle les sociétés n'ont que peu d'influence ; que la conversion des étangs en cultures diverses absorbera de grands capitaux placés d'une manière incertaine, tandis que les produits actuels sont positifs et faciles à recueillir. La salubrité du pays ne lui paraît pas dépendre aussi essentiellement qu'on l'a avancé de l'impaludation. Néanmoins, il fait des vœux pour que d'utiles efforts contribuent à *l'amélioration du sort des hommes*, et à *l'augmentation des valeurs dans cette vaste étendue de l'arrondissement.* » L'opinion de M. Périer me semble la plus sage, peut-être, de toutes, et le plus sûr lien de conciliation entre les deux parties. (1)

DÉFENSEURS DU RÉGIME DES ÉTANGS.

M. GUERRE. — Le plaidoyer de M. Guerre en faveur des étangs, (Bulletin de la société d'Agriculture de Trévoux) (2), est un modèle parfait de cette discussion vive, facile, incisive, de cette logique spirituelle, habile et pénétrante, si familières au célèbre avocat du barreau de Lyon. « La Bresse, dit-il, est, par sa nature un pays de marais ; Vitruve a écrit, il y a 1,800 ans que les eaux y donnaient le goître ; c'est une plaine privée de pente et pourtant légèrement inclinée au nord-ouest, la plus mauvaise des expositions. Des obstacles physiques empêchent le mouvement salutaire des vents du Nord et de

(1) Extrait du procès-verbal de la séance du 5 novembre 1856. (Fascicule n° 6).

(2) Considérations sur les avantages et les inconvénients des étangs de la Bresse. (Stance du 2 septembre 1858).